

Communiqué de presse CAPF – Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération entre dans sa dernière ligne droite.

Mars 2024

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération du Pays de Fontainebleau (PLUi) se concrétise. Il est toujours temps de participer à son élaboration jusqu'au mois d'avril.

Le PLUi règlemente l'occupation des sols, les constructions mais aussi certains éléments paysagers. Il donne également des orientations pour des secteurs à aménager ou des thématiques particulières : patrimoine, paysage, formes urbaines, liaisons douces, etc. Il offre un cadre législatif et règlementaire pour agir et améliorer le cadre de vie.

Les habitants peuvent enrichir le diagnostic du PLUi et formuler des propositions en mettant à profit leur connaissance fine du territoire et ainsi identifier des éléments emblématiques ou à forts enjeux pour le Pays de Fontainebleau.

« Chaque voix compte pour façonner notre avenir urbain. Contribuer au PLUi, c'est participer activement à la construction d'un cadre de vie qui répond aux besoins des habitants. » précise Pascal Gouhoury, le Président de l'agglmération.

Plusieurs moyens d'expression à disposition des habitants

Depuis le lancement de ce projet, des réunions publiques et des ateliers ont été organisés afin d'informer, sensibiliser et recenser les attentes des habitants. Il reste un peu plus d'un mois pour apporter votre pierre à l'édifice.

La cartographie participative

L'agglomération du Pays de Fontainebleau et Aire Publique, le bureau d'étude qui l'accompagne, ont mis en place une carte interactive. Cette cartographie participative (clôture le 15 mars) permet aux habitants de contribuer à la collecte, à l'analyse et à la représentation des données géographiques.

En un clic sur la carte à l'endroit souhaité, les internautes peuvent sélectionner une catégorie et ajouter des commentaires et photos pour illustrer leur contribution. Par exemple, il est possible de pointer sur la carte : les puits, lavoirs, venelles, arbres, jardin et espaces naturels remarquables, etc.

Par courrier papier ou électronique et en ligne

Il est également possible de contribuer par courrier (44 rue du Château 77300 Fontainebleau) ou par mail (plui.pays.fontainebleau@gmail.com) ou encore sur le registre de concertation en ligne

Prochain rendez-vous, le 2 avril à la mairie de Fontainebleau pour une ultime réunion publique autour des principes du règlement et du zonage.

Retrouvez toutes les informations sur www.plui-pays-fontainebleau.fr

Contact presse: CAPF